



Mairie 8 rue des Platanes 65800 ORLEIX

Aff du 05/07/2019

Au 05/09/2019

CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 27 juin 2019

ORDRE DU JOUR :

1. Emprunt pour les travaux du centre commercial
2. Attribution du fonds de solidarité logement
3. Avis des élus sur l'achat du château d'Orleix

PRESENTS : ABADIE - CASANAVE - GIBAUD - HABAS - HULO - MAUPOUX JOURON - PINOT
DULAC - RIQUELME – ROSSIC – SAJOUS - VERDEIL - VIDAL

ABSENTS EXCUSES : BOUCHARBAT (proc. VIDAL) – DELOZANNE (proc. VERDEIL) - ROBIN
(proc. CASANAVE)

ABSENTS : ARIAS - GEHIN - GRELET - MARIOU

EMPRUNT POUR TRAVAUX DU CENTRE COMMERCIAL :

Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de recourir à un prêt de 1 170 512.00 euros afin de subvenir au financement des travaux du centre commercial comme stipulé dans les délibérations D20190501 et D20190502 du 28 mai 2019 et approuvées par le conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération rénovation du centre commercial (galerie marchande et façade), il est opportun de recourir à un emprunt.

Seules la Banque Postale et le Crédit Agricole ont répondu à notre demande et ont présenté leur offre.

Monsieur le Maire expose les 2 offres et en fait l'analyse.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales, et après en avoir délibéré, par 14 voix pour et 1 abstention,

DÉCIDE DE CONTRACTER L'EMPRUNT avec LA BANQUE POSTALE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Indexation GISSLER :	:	1A
Montant du contrat de prêt :	:	1 170 512,00 EUR
Durée du contrat de prêt :	:	15 ans
Objet du contrat de prêt :	:	financer les investissements
Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2034		
Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds. Montant :		1 170 512,00 €
Versement des fonds : en une fois avec versement automatique au		15 juillet 2019.
Taux d'intérêt annuel :	:	taux fixe de 0.79 %
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours		
Echéances d'amortissement et d'intérêts :		périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement :		Echéances constantes
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle		
Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt soit 1 170.51 €		

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la BANQUE POSTALE.

Le conseil municipal Mandate le Maire pour accomplir les formalités y afférentes.

ATTRIBUTION FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT :

Comme Chaque année, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de délibérer sur le FSL.

Monsieur le Maire fait référence à la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales qui prévoit la participation des communes au financement du Fonds de Solidarité Logement en fonction du nombre d'habitants. Le fonds intervient sur l'ensemble des communes du département. Le FSL permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent.

Pour 2018, la quote-part de la commune d'ORLEIX était équivalente à 1 058 euros soit 0.50 € / habitant pour les communes de 500 à 2500 habitants, (population référencée sur INSEE 2015).

Pour 2019, le comité départemental du FSL a approuvé une diminution exceptionnelle de la participation globale des partenaires 60 %, soit 213,70 € pour la commune d'Orleix.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres de l'assemblée, à l'unanimité,

- **Acceptent** la participation au Fonds de Solidarité Logement pour un montant de 213.70 euros au titre de 2019
- **décident** que cette contribution sera imputée sur le compte 6558 du budget du CCAS pour être versée à la CAF.

AVIS SUR L'ACHAT DU CHATEAU D'ORLEIX :

Le Maire informe l'assemblée du fait que Béatrice et Patrick PREVOT mettent en vente leur établissement

« Le Château d'ORLEIX » et qu'ils souhaitent que ce soit la commune d'ORLEIX qui l'achète.

Il demande au Conseil Municipal leur avis sur cette proposition.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, les membres de l'assemblée, à l'unanimité, rejette cette proposition.

A red circular official stamp of the Municipality of Orleix, Hautes-Pyrénées. The stamp contains the text "MAIRIE D'ORLEIX" at the top, "35800 (Hautes-Pyrénées)" at the bottom, and a central emblem featuring a coat of arms with a crown and a shield. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.